

Marie-Galante redresse ses finances

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / MARINA BOISDUR

10 décembre 2024



Les 10 600 habitants de Marie-Galante peuvent-ils espérer que leur collectivité, la Communauté de communes de Marie-Galante (CCMG), réussisse à redresser ses finances après plusieurs années de déficits et de gestion désastreuse ? La publication, ce lundi 9 décembre, de l'avis de la Chambre régionale des comptes sur le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024, annonce un excédent budgétaire. Bien qu'il reste un déséquilibre à corriger coté assainissement non collectif.

La CCMG traînait un déficit de plus de 4 millions d'euros dès 2017, en grande partie lié à un budget annexe « Abattoir » qui plombait les comptes. Ce fardeau financier avait conduit à un déficit global pour la collectivité. Le plan de redressement des finances de la CCMG avait pour objectif initial de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2020. Objectif calendaire qui n'a pas été atteint. Aujourd'hui, après des années de corrections imposées par le préfet et la Chambre régionale des comptes, la

situation s'améliore. Le budget primitif 2024 est adopté en équilibre.

Le budget global de la CCMG pour 2024 affiche un excédent prévisionnel de 70 985 euros, résultat d'un équilibre entre les recettes et les dépenses. L'analyse détaillée montre des disparités entre les différents budgets.

Quatre budgets excédentaires

Budget principal

Concernant le budget principal, le total globalisé présente un excédent de 1 675 227,76 euros. La section de fonctionnement est équilibrée grâce à des recettes diverses, dont les dotations et participations. Les charges de fonctionnement, bien que maîtrisées, ont néanmoins augmenté de 17 % entre 2022 et 2023, en grande partie dues à l'augmentation des charges de personnel.

La section d'investissement est excédentaire. Les recettes d'investissement, principalement financées par des subventions, s'élèvent à 4 896 257,70 euros. Parmi les projets d'investissement, on note l'opération « Site de stockage et zone d'épandage » (175 000 euros), l'opération « Zone d'activités de Grande-Anse » (200 950 euros), et l'opération « Rénovation de l'éclairage public » (171 220 euros). Les dépenses d'investissement totalisent 4 245 024,83 euros.

Eau potable

Concernant le budget annexe Adduction eau potable, le total globalisé affiche des recettes d'exploitation de 705 697,04 euros, pour des dépenses de 299 527,13 euros, générant un excédent d'exploitation de 406 169,91 euros. L'exploitation du réseau d'eau potable est largement

excédentaire, et la collectivité bénéficie de plusieurs subventions pour améliorer l'infrastructure.

Parmi les projets notables : l'opération « Extension de réseau quartier Saint-Michel », pour laquelle la CCMG attend des subventions de 391 500 euros de l'Office français de la biodiversité, 362 500 euros du Fonds européen d'investissement, et 57 400 euros du Plan eau Dom (Pedom). Les recettes d'investissement sont élevées, à 3 697 818,30 euros, ce qui permet de financer des travaux d'extension et de mise aux normes du réseau d'eau potable. Les dépenses d'investissement, quant à elles, s'élèvent à 731 009,84 euros.

Port

Concernant le budget annexe Gestion du port, les recettes d'exploitation sont de 1 156 569,42 euros, tandis que les dépenses d'exploitation se chiffrent à 762 282,15 euros, soit un excédent d'exploitation de 394 287,27 euros. Les recettes d'investissement s'élèvent à 45 503,61 euros, mais sont insuffisantes pour couvrir les dépenses d'investissement de 245 535,32 euros. Il existe donc un déséquilibre au niveau de l'investissement. Le port est un pilier économique pour la commune.

Assainissement collectif

Concernant le budget annexe Assainissement collectif, la situation est aussi excédentaire. Ce budget présente des recettes d'exploitation de 536 210,38 euros et des dépenses de 179 512,76 euros, soit un excédent d'exploitation de 356 697,62 euros. Les recettes d'investissement de 2 986 199,52 euros couvrent largement les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 420 122,61 euros.

| Le Spanc, un déficit structurel

Le budget annexe Assainissement non collectif (Spanc) présente la seule exception à ce tableau équilibré de la CCMG. Ce budget génère des recettes d'exploitation de 17 216,76 euros, bien en deçà des dépenses de 47 216,93 euros, ce qui conduit à un déficit d'exploitation de 30 000 euros. Ce déficit devra être comblé, potentiellement par une augmentation des redevances des usagers selon la CRC.

Le Spanc fonctionne selon le modèle des Services publics industriels et commerciaux (Spic), et doit être financé par les redevances des usagers. Toutefois selon la CRC, face à cette situation déficitaire, la CCMG pourrait délibérer pour compenser ce déficit en puisant dans les excédents d'autres budgets.